

LE SAS VÉLO

” Cet aménagement permet aux cyclistes, d'être plus visibles, de démarrer au feu vert devant les véhicules motorisés, de tourner en toute sécurité et d'éviter de respirer les gaz d'échappement. ”

- **Les cyclistes** s'arrêtent dans le sas vélo entre la ligne d'arrêt en pointillés et le passage piéton. Ils démarrent au feu vert devant les véhicules et peuvent effectuer des mouvements tournants en toute sécurité.
- **Les automobilistes** s'arrêtent au feu rouge à la première ligne en pointillés.

BON À SAVOIR

Le conducteur d'un véhicule y compris d'un deux-roues motorisé, ne doit pas s'arrêter dans le sas vélo. Cela équivaut à griller le feu !

